



BANQUE des
TERRITOIRES



Aqua Prêt

Une offre de prêt dédiée aux projets d'infrastructures d'eau potable, d'assainissement, de traitement des eaux pluviales et de GEMAPI

Vous êtes un acteur public local

Notre mission : vous accompagner dans le financement de vos projets sur les réseaux d'eau et d'assainissement, le traitement des eaux pluviales ou la GEMAPI

Vos projets

- la production et la distribution d'eau potable ;
- la collecte et à l'assainissement des eaux usées ;
- le recueil des eaux pluviales ;
- la gestion des espaces et milieux aquatiques ;
- la prévention des inondations.

L'Aqua Prêt peut également financer les subventions accordées à un projet éligible (hors subventions des Agences de l'eau). Par exemple, une subvention accordée par un département à une communauté de communes.

Si votre projet porte sur les réseaux d'eau ou d'assainissement, il doit respecter des conditions de :

- qualité de gestion patrimoniale
- qualité des réalisations
- partage des données pour une meilleure connaissance du réseau

Notre offre

Caractéristiques de l'offre Aqua Prêt

Quotité de financement

- Jusqu'à 5M€ : 100% du besoin d'emprunt
- Au-delà de 5M€ : 50% du besoin d'emprunt
- 100% du besoin d'emprunt si le projet satisfait au moins 1 critère TEE parmi :
 - Rénovation énergétique des bâtiments ;
 - Energies renouvelables ;
 - Mobilité douce décarbonée ;
 - Préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique ;
 - Préservation de l'environnement et lutte contre la pollution ;
 - Circuits courts et la transition alimentaire.

Caractéristiques de l'offre Aqua Prêt

Durée d'amortissement	De 25 à 40 ans, voire 60 ans maximum pour les réseaux – en cohérence avec la durée de vie économique des actifs financés.
Taux	<ul style="list-style-type: none">• Taux du Livret A + 0,60%• Inflation : selon barème mensuel, à neutralité actuarielle avec TLA + 0,60 % – uniquement pour les maturités de 25 à 40 ans• Taux fixe (barème mensuel) jusqu'à 50% du montant d'investissement du projet, sur 15, 20 ou 25 ans
Mobilisation des fonds	5 ans maximum sous conditions
Périodicité	<ul style="list-style-type: none">• Trimestrielle• Semestrielle• Annuelle
Commission d'instruction	0,06 % du montant de chaque Ligne de prêt.
Pénalité de dédit	1 % du montant du prêt annulé
Indemnité de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle

Prêt à taux fixe

Grâce à notre partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), nos offres de prêts au secteur public local vous sont proposées à un taux fixe compétitif, sous réserve de l'éligibilité de votre projet à un financement sur ressource BEI.



Contacter la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté



Antoine Bréhard
Directeur régional
03.80.40.09.60
06.08.21.71.76
antoine.brehard@caissedesdepots.fr

Côte-d'Or et Yonne



Sophie Diemunsch
Directrice territoriale
03.80.40.09.90
06.79.48.22.05
sophie.diemunsch
@caissedesdepots.fr

Nièvre et Saône-et-Loire



Cédric Aymonier
Directeur territorial
03.80.40.09.73
06.86.44.54.77
cedric.aymonier
@caissedesdepots.fr

Haute-Saône, Territoire de Belfort, Pays de Montbéliard Agglomération



Patrick Martin
Directeur territorial
03.81.25.07.20
06.30.41.17.97
patrick.martin
@caissedesdepots.fr

Jura, Doubs (hors Pays de Montbéliard Agglomération)



François Laigneau
Directeur territorial
03.81.25.07.10
06.80.63.98.49
francois.laigneau
@caissedesdepots.fr